



Conférence territoriale de Lyon

06 juin 2024

Dossier de presse

Une concertation pour le droit à l'emploi, pour quoi faire ?

A l'heure où l'objectif de plein emploi est affiché comme une priorité par le Gouvernement, les acteurs de l'emploi, de l'insertion et des solidarités constatent qu'une partie de la population reste exclue du marché du travail.

Pourtant, le préambule de la Constitution française nous donne un horizon commun : le droit d'obtenir un emploi. Malgré les nombreuses tentatives qui ont vu le jour, malgré les différents services publics qui ont été mis en place, ce droit n'est pas encore une réalité pour toutes et tous.

En 2023 en France, 43 % des chômeur·ses l'étaient depuis plus d'un an, soit 2 229 100 personnes.



La privation durable d'emploi génère des difficultés pour les personnes, leurs familles et plus largement pour le territoire concerné. Le chômage de longue durée crée du désordre et des tensions, effets et symptômes d'une injustice. Et au niveau national, le chômage de masse engendre des mécanismes de stigmatisation et des dépenses sociales peu fécondes : c'est une déperdition d'énergie collective. Ce n'est pas le droit à l'emploi qui est un coût pour la collectivité mais bien la privation durable d'emploi.

L'économie, contrainte par les exigences toujours croissantes de la compétitivité sur un marché globalisé et financiarisé, exclut durablement des personnes de la société du travail. Notre pays doit se mobiliser et innover pour parvenir à mettre fin à la privation durable d'emploi et à garantir à chaque personne souhaitant travailler la possibilité de le faire. Et ainsi donner corps au principe constitutionnel qu'est le droit d'obtenir un emploi.

C'est dans cet objectif que nous,

16 structures nationales engagées

pour l'emploi, l'inclusion et la solidarité, fortes de notre expérience de terrain, faisons le choix d'engager collectivement une grande concertation nationale pour une loi du droit à l'emploi pour toutes et tous en 2024.



Une méthode : la concertation

Les acteurs et actrices de la lutte contre la privation d'emploi, et notamment ceux œuvrant de longue date dans les secteurs du travail protégé et adapté, de l'insertion par l'activité économique ou dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, souhaitent s'engager collectivement dans **une démarche de concertation associant le plus grand nombre** car c'est bien la collectivité toute entière qui est concernée par le fléau du chômage de longue durée.

Ces acteurs et actrices souhaitent s'inscrire dans un mouvement large, associant les pouvoirs publics nationaux, les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels comme privés, intervenant sur les questions d'emploi, les organisations syndicales et les personnes concernées ou ayant été concernées par la privation durable d'emploi.

Concrètement, cinq conférences territoriales seront organisées dans toute la France tout au long de l'année 2024 pour mettre en commun les enjeux et les questionnements, recueillir la parole des participants et élaborer collectivement les contours d'une future loi du droit à l'emploi.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se rendre aux conférences territoriales, un espace de contribution est ouvert sur **le site internet de la concertation**. N'hésitez pas à participer et à nous confier vos idées pour une loi du droit à l'emploi.

Une ambition : construire une loi effective pour le droit à l'emploi

Nous voulons construire un socle juridique soutenant l'engagement des acteurs et actrices dans la mise en œuvre du droit à l'emploi. Nous avons l'ambition d'élaborer une loi effective dont l'objet est de permettre l'accès de toute personne volontaire à un emploi digne.

16 structures engagées



ANDICAT

L'Association nationale des directeurs·rices et Cadres d'ESAT a été créée en 1997. Première représentante de ces établissements présents sur toute la France, elle regroupe des professionnels du secteur médico-social ayant, ou ayant eu des responsabilités de direction ou de cadres, dans la gestion des ESAT, privés ou publics. Sa mission : promouvoir le travail protégé



APF France handicap

Créée en 1933, APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.



ATD Quart Monde

Depuis plus de 60 ans, ATD Quart Monde rassemble celles et ceux qui veulent s'engager pour mettre fin à l'extrême pauvreté et construire une société plus juste, qui respecte les droits fondamentaux et l'égalité de dignité de tous les êtres humains.



CCSC - Vaincre le chômage

Le CCSC-VLC tente de contribuer depuis sa création en 1984 à promouvoir le thème du chômage et de l'accès à l'emploi au sein de l'Eglise et dans la société civile. Il cherche à organiser des événements afin de permettre à ceux qui sont les premiers concernés, les chercheurs d'emploi, d'être entendus.



COORACE

COORACE est un réseau de 600 entreprises d'utilité sociale et territoriale créé il y a 40 ans sur la base d'initiatives citoyennes face au chômage de masse. La fédération porte un modèle sociétal inclusif, collectif et solidaire au cœur des territoires. Elle a pour missions l'amélioration de l'impact social et territorial, le parcours vers l'emploi, l'accompagnement de projets de territoire.



Emmaüs France

Emmaüs est né il y a 73 ans pour trouver, avec les personnes victimes de phénomènes d'exclusion, les solutions qui leur permettent de redevenir acteur de leur vie. Fidèle à la volonté de l'abbé Pierre, Emmaüs est devenu à la fois une fabrique d'innovations sociales et de solidarités pour aider des publics en situation de grande précarité, et un front engagé et militant en faveur d'une société plus humaine et plus juste.



Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

Le Fonds ETCLD pilote l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée visant à éradiquer la privation durable d'emploi en France. Il propose la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation, finance une fraction de la rémunération des personnes embauchées dans les entreprises conventionnées, signe des conventions avec les acteurs publics, appuie et suit les territoires expérimentaux et dresse le bilan de l'expérimentation.

16 structures engagées



ESS France

ESS France fédère les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que les Chambres régionales de l'ESS, et toute autre personne morale qui souhaite s'investir dans ses activités en valorisant son appartenance à ce « mode d'entreprendre et de développement ». Depuis les territoires, jusqu'à l'échelle européenne et internationale, ESS France contribue, depuis plus de vingt ans, au développement de l'économie sociale et solidaire dans toutes ses dimensions.



Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.



Mouvement national des chômeurs et des précaires

Le Mouvement national des chômeurs et précaires est une fédération d'associations de chômeurs et précaires qui lutte pour la défense de leurs droits en portant une parole collective. Créée en 1986, elle regroupe aujourd'hui une trentaine de structures qui proposent un espace d'accueil inconditionnel et de solidarité.



Pacte civique

Le Pacte civique se définit comme un lobby-citoyen promoteur d'une bifurcation vers une société sobre, juste et fraternelle. Le Pacte civique entend peser sur les politiques publiques, influencer les pratiques des entreprises et des organisations, contribuer à l'évolution du mode de vie des personnes.



Réseau Gesat

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, le Réseau Gesat crée depuis 40 ans la rencontre entre les 2 400 ESAT et Entreprises Adaptées, et leurs futurs clients privés ou publics.



Secours catholique - Caritas France

Au Secours Catholique-Caritas France, près de 59 000 bénévoles et 900 salariés agissent contre la pauvreté et en faveur de la solidarité, en France et dans le monde. En tant que service de l'Église catholique qui a pour mission de soutenir les plus fragiles, l'association – créée en 1946 – se mobilise sur le territoire hexagonal et outre-mer et apporte son soutien dans une cinquantaine de pays et territoires.



Solidarités nouvelles face au chômage

Fondée en 1985, l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) repose sur une idée simple : si le chômage isole et fragilise, SNC est là pour recréer le lien, restaurer la confiance en soi et favoriser un retour à l'emploi épanoui. Pour cela, Solidarités nouvelles face au chômage propose aux personnes en recherche d'emploi un accompagnement gratuit, personnalisé et sans limite de durée.

16 structures engagées



Territoires zéro chômeur de longue durée

L'association Territoires zéro chômeur de longue durée agit pour démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de mettre en oeuvre le droit à l'emploi par la coopération territoriale et en proposant à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire.

Unapei

Mouvement parental fondé en 1960, le réseau Unapei regroupe 330 associations et 3 300 établissements et services sociaux et médico-sociaux partout dans l'Hexagone et dans les départements d'Outre-mer. Le réseau Unapei agit chaque jour pour la promotion des droits et du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et de leur famille.



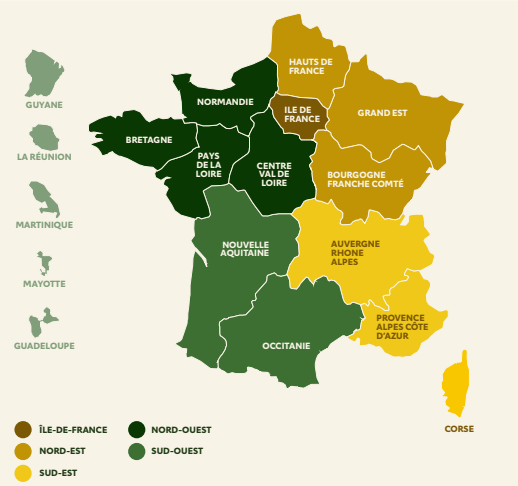
Le calendrier de la concertation

Un événement national de lancement en visio jeudi 29 février

Les 16 acteurs de la concertation ont organisé un rendez-vous en visio pour un événement national de lancement de la concertation en présence d'Axelle Brodiez-Dolino, historienne au CNRS, qui a présenté l'histoire du droit à l'emploi en France.

Cinq conférences territoriales

À partir du 17 avril 2024, cinq conférences territoriales sont organisées dans toute la France pour mettre en commun les enjeux et les questionnements, recueillir la parole des participant·es et élaborer collectivement les contours d'une future loi du droit à l'emploi.



Un événement national de clôture

Un événement de clôture viendra rendre compte des échanges et des propositions concrètes devant nourrir une future loi du droit à l'emploi. Nous porterons alors ces propositions auprès du Gouvernement et des parlementaires.

Les thématiques de la concertation

Cinq thématiques seront soumises à la réflexion tout au long de la concertation :



Principes et approche générale du droit à l'emploi



La privation durable d'emploi



Les entreprises de lutte contre la privation d'emploi



Garantir au niveau territorial le droit à l'emploi



Garantir au niveau national le droit à l'emploi





Principes et approche générale du droit à l'emploi

- Sur quels principes le droit à l'emploi peut-il être mis en œuvre (création d'emplois supplémentaires, complémentarité des acteurs, non-concurrence des activités avec l'emploi existant, nature de l'emploi, volontariat des personnes, garantie de l'emploi filet de sécurité) ?
- Le droit à l'emploi concerne quels types d'emplois ? (accessibilité/adaptation, qualité de l'emploi, des emplois utiles aux territoires, dans quels secteurs, employeurabilité, etc.)
- Le droit à l'emploi est-il lié à l'obtention d'un contrat à durée indéterminée ?
- A qui revient la responsabilité de créer les emplois pour parvenir au droit à l'emploi, c'est-à-dire de proposer un emploi à toutes les personnes volontaires ? (enjeux de frontière, de coopération et de complémentarité : ESS / secteur public / secteur privé lucratif)
- Quelles sont les activités à privilégier pour les emplois créés (utilité sociale, environnementale, territoriale) ?
- Quelle marge de manœuvre laissée aux territoires pour piloter et mettre en œuvre le droit à l'emploi sur les territoires ?

Les entreprises de lutte contre la privation d'emploi



- Quelle est la raison d'être, le rôle d'une ELPE ?
- Quels types de structures peuvent créer des emplois supplémentaires ?
- De quelle gouvernance les entreprises créant les emplois supplémentaires doivent-elles disposer ?
- Comment s'assurer de l'accessibilité de l'emploi dans ces entreprises ?
- Comment financer les entreprises de lutte contre la privation d'emploi ?



La privation durable d'emploi

- Qu'est-ce que la privation durable d'emploi ?
- Comment et qui reconnaît la privation durable d'emploi des personnes et à quelle échelle ?
- Comment informer et entrer en contact avec les personnes privées durablement d'emploi et les accompagner dans leur accès à l'emploi ? Comment donner aux personnes les moyens de faire valoir leur droit à l'emploi ?

Garantir au niveau national le droit à l'emploi



- Comment mettre en place une gouvernance nationale qui garantisse le droit à l'emploi ?
- Comment piloter et évaluer le droit à l'emploi au niveau national ?
- Financement : que doit financer le niveau national et comment ?
- Comment articuler la mobilisation des acteurs et des territoires et la gouvernance nationale du droit à l'emploi ?

Garantir au niveau territorial le droit à l'emploi



- Comment organiser la capacité du territoire à proposer un emploi à toute personne privée durablement d'emploi dans un délai raisonnable ?
- Quelle gouvernance territoriale du droit à l'emploi ? Comment la gouvernance s'assure que le droit à l'emploi est effectif ?
- Comment financer l'animation territoriale du droit à l'emploi ?
- Comment financer territorialement les entreprises de lutte contre la privation d'emploi ?

La parole aux président·es des structures



Pascal Brice

Président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

« Au moment où les droits sociaux sont fragilisés et la pauvreté progresse, et fort des engagements de la FAS dans différentes expérimentations, nous devons collectivement faire progresser l'enjeu d'un droit à l'emploi, source de progrès et de cohésion sociale, en s'appuyant sur les besoins des personnes et des territoires. »



Marie-Aleth Grard

Présidente d'ATD Quart Monde

« Voilà une occasion historique de rompre le cercle infernal de la misère. Contrairement à ce que l'on peut entendre, les personnes qui vivent dans la pauvreté veulent plus que tout travailler. Dans la compétition pour l'emploi où il n'y a pas assez de places pour tous, elles n'ont aucune chance. Seul un véritable droit à l'emploi peut leur permettre d'accéder à la dignité de travailleur qu'elles désirent tant. »



Pascale Ribes

Présidente d'APF France Handicap

« À travers notre engagement aujourd'hui au sein de cette concertation, nous souhaitons avant tout rendre visibles les personnes en situation de handicap privées d'emploi qui subissent des difficultés systémiques d'accès et de maintien en emploi, sont bien souvent stigmatisées et sont parfois conduites à se retirer du marché du travail. »



Jean-Baptiste De Foucauld

Co-fondateur du Pacte Civique

« Le Pacte civique soutient avec enthousiasme la concertation engagée par 14 premières structures pour définir un projet de loi permettant de donner corps aux principes constitutionnels que sont le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi pour tous, en assurant sa mise en œuvre. Le Pacte civique souhaite que de nombreux autres acteurs, et notamment les entreprises et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés, participent à cette concertation dans les territoires comme au plan national. Tous ensemble pour le droit à l'emploi pour tous ! »



Patrick Maincent

Vice-Président de UNAPEI

« L'Unapei s'engage dans cette concertation pour que toutes les personnes durablement éloignées du marché du travail, dont font partie intégrante les personnes en situation de handicap, puissent si elles le souhaitent avoir accès à des emplois qui correspondent à leurs aspirations et compétences, tout en bénéficiant de l'accompagnement dont elles ont besoin. »

La parole aux président·es des structures



Paul Israël

Président du CCSC - Vaincre le chômage

« Le CCSC s'engage dans la concertation nationale pour une loi du droit à l'emploi. C'est ce que nous attendons de cette démarche portée par des associations et leurs expériences de terrain. Peut-être apprendrons-nous enfin que la question du chômage ne peut trouver une issue sans que les chômeurs eux-mêmes ne prennent la parole et soient écoutés vraiment par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. »



Nathalie Hanet

Présidente de Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)

« Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) participe à cette concertation afin de rappeler que la notion de « plein emploi » laisse un angle mort : de nombreuses personnes connaissent de grandes difficultés pour retrouver un emploi. Ensemble, luttons contre cette image du chômeur fainéant et revendiquons le maintien et le déploiement de solutions concrètes pour accompagner et soutenir les personnes les plus en difficultés vers l'emploi ! »



Laurent Grandguillaume

Président de Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

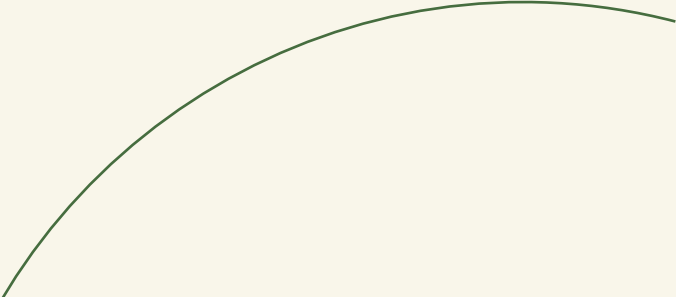
« Nous faisons le pari de la concertation sur le droit à l'emploi pour associer le plus grand nombre à une réflexion collective sur comment parvenir à cet objectif collectif. Il ne s'agit pas de construire un droit opposable, mais bien de mobiliser toutes les solutions possibles pour que chacun puisse avoir accès à un emploi qui a un sens et qu'il puisse en vivre dignement. Il faudra donc ouvrir grandes les portes et les fenêtres, pour aspirer aux débats, à la controverse et à la co-construction. »



François Nogué

Président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

« Le Fonds d'expérimentation participe activement à la concertation pour le droit à l'emploi. Chargée de la mise en œuvre de l'expérimentation, ETCLD identifie un enjeu majeur à ce que la coopération déjà en pratique s'accroisse et soit portée à son maximum. Il s'agit ainsi de mobiliser les fruits de la coopération pour répondre à la demande d'emploi. C'est cette organisation, sur le terrain, au niveau départemental, régional ou national qui permet de viser de façon réaliste un plein emploi solidaire, avec des moyens financiers qui puissent progressivement s'établir pour répondre à la demande de tous les volontaires. »



La parole aux président·es des structures




Laurent Pinet **Président de Coorace**

« À l'heure où le discours à l'encontre de nos concitoyens les plus précaires ne cesse de se durcir, il est de notre responsabilité, nous, associations, entreprises et réseaux de lutte contre la privation d'emploi, de lancer, tous ensemble et unis dans notre diversité, une grande concertation pour une loi du droit à l'emploi. Au nom de la fédération Coorace, je clame haut et fort notre volonté de nous engager dans une coopération pour porter ce droit à l'emploi à l'échelle nationale et locale. Cette coopération doit avoir pour objectif de déployer les solutions les plus nécessaires, les plus émancipatrices, pour et avec les personnes privées durablement d'emploi, pour et avec les territoires. »



Antoine Sueur **Président d'Emmaüs France**

« L'exclusion liée à l'éloignement de l'emploi est un fléau contre lequel Emmaüs est pleinement mobilisé. Au sein du Mouvement Emmaüs, l'insertion par l'emploi concerne près d'une centaine de structures sur tout le territoire. C'est pourquoi la question du droit à l'emploi est de grande importance pour Emmaüs France, qui se rallie à la concertation nationale du droit à l'emploi, pour qu'enfin plus personne ne soit laissé au bord du chemin et garantir à chacun souhaitant travailler la possibilité de le faire. »



Daniel Hauger **Président du Réseau Gesat**

« Depuis plus de 40 ans, le Réseau Gesat vise à favoriser l'insertion par le travail du plus grand nombre de personnes en situation de handicap, dans la continuité de chaque projet professionnel. Au quotidien, ce sont 170 000 personnes handicapées qui exercent leur métier dans les 2 400 ESAT et Entreprises Adaptées. Convaincu que le travail est une source d'épanouissement personnel, qu'il permet de trouver sa place dans la Société, de garder ou retrouver sa dignité, le Réseau Gesat soutient la concertation pour lutter contre la privation durable d'emploi : 1 emploi, c'est 1 droit ! »



Pierre-Edouard Magnan **Président du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP)**

« Le MNCP et ses associations encouragent et soutiennent une telle démarche collective, visant à donner la parole à toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par les problématiques du chômage et de la précarité. Donner voix au chapitre aux personnes concernées, c'est permettre de co-construire une loi qui réponde enfin à la dure réalité du quotidien des chômeurs et des précaires. Chaque participation est précieuse. Le droit à l'emploi implique le droit de choisir son emploi. »

La parole aux acteurs de la concertation




Didier Rambeaux **Président d'ANDICAT**

« ANDICAT porte parmi ses valeurs originelles le droit au travail pour tous·tes comme un moyen de reconnaissance de citoyenneté notamment pour les personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi. Le droit au travail est l'ADN même de notre association ! Nous souhaitons nous engager dans cette concertation auprès de nos partenaires pour construire des solutions garantissant ce droit et pour assurer aux personnes en situation de handicap l'accès au travail, à la formation et une participation active à la vie sociale. »



Jérôme Saddier **Président d'ESS France**

« La garantie du droit à l'emploi dans notre pays est essentielle pour la cohésion sociale qui est mise à mal. ESS France s'engage dans la concertation du droit à l'emploi parce qu'elle s'appuie fortement sur les principes d'actions de l'ESS : coopérations territoriales, attention aux personnes, utilité sociale. De nombreux acteurs sont embarqués aujourd'hui dans cet objectif du respect de la garantie et du droit à l'emploi, et c'est le sens de la concertation à laquelle nous nous rallions. Cette concertation doit nous permettre d'amplifier les efforts, de créer de nouveaux dispositifs et d'ouvrir de nouvelles coalitions d'acteurs au service des innovateurs sociaux qui existent dans notre pays et qui agissent dans tous les territoires. »



2ème conférence territoriale à Lyon

La deuxième conférence territoriale de la concertation se tient pour la grande zone Sud-Ouest :



en présence des représentant·es des réseaux engagés dans la concertation :

Jean-Pierre Polidori, directeur de la Communauté de Grenoble et administrateur d'Emmaüs France

Hélène Vallantin Dulac, Vice-Présidente d'APF France handicap

Mathieu Garabedian, administrateur de TZCLD

Pierre Schindler, coordinateur des groupes SNC de la métropole Lyonnaise

Gérard Marle, du Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs

Le programme de la journée :

9h30 : Accueil convivial

10h : Brise-glace et introduction de la journée

11h : Plénière sur les principes et l'approche générale du droit à l'emploi

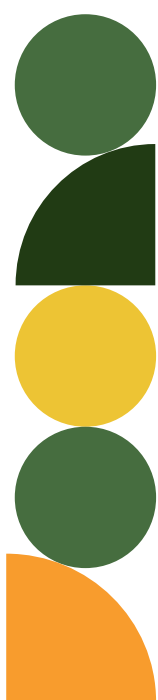
12h30 : Déjeuner et photo collective

14h30 : Ateliers de travail en sous-groupes sur les thématiques suivantes :

- La privation durable d'emploi
- Les entreprises de lutte contre la privation d'emploi
- Garantir au niveau territorial le droit à l'emploi
- Garantir au niveau national le droit à l'emploi

17h : Clôture de la journée





Contact presse

Juliane Rougemont

concertation@droitalemploi.fr

06 95 58 44 75

**Vous aussi,
contribuez sur le site
droitalemploi.fr !**